

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2008

Présents : Pierre JACQUIS, Gilles EUVRARD, Yves PHILIPPE, Jean-François CHERREY, Francis LAMBERT, Gérard HOTTE.

Pouvoirs : Béatrice CHAMPAGNE donné à Gérard HOTTE
Laurent MATHIRON donné à Francis LAMBERT
Catherine DIENNE donné à Pierre JACQUIS
Olivier PARISOT donné à Yves PHILIPPE

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL :

La maîtrise d'œuvre correspondant à l'étude de réhabilitation de l'assainissement individuel assurée par Central Environnement a été soumise à une TVA de 19,6% mais le suivi des travaux toujours assuré par ce même organisme est soumis à une TVA de 5,5 % puisque ce sont les habitants qui sont concernés directement par l'intermédiaire de la commune. Il est donc nécessaire d'établir un avenant pour permettre de passer d'une TVA 19,6 % à une TVA 5,5 %.

Cet avenant est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

Informations :

La première réunion de chantier a eu lieu le mardi 29 janvier 2008 en présence des représentants de Central Environnement, de la société Schmit, de la SDDEA et de la commune. Elle a permis d'organiser les travaux et les chantiers :

* les travaux débutent le 18 février, les habitants concernés seront prévenus par Central Environnement et/ou la commune pour qu'une visite soit faite avant par l'entrepreneur en compagnie du maître d'ouvrage, d'un représentant de la commune puis d'un huissier.

* une trieuse de matériaux sera placée vers le petit bois à l'entrée d'Eaux-Puiseaux arrivée d'Auxon D374.

* L'avancement des travaux se fera en moyenne de 2 à 3 installations par semaines et l'ordre respectera autant que possible les contraintes de chacun.

LAVOIR MUNICIPAL :

Dans le projet de transformation du lavoir municipal en salle culturelle, il n'a pas été prévu de local technique / sanitaires et pour réaliser ce local et bénéficier d'un maximum de subventions, il doit faire l'objet d'un projet à part et non d'un additif au projet du lavoir.

Après étude et choix d'un maître d'ouvrage, à savoir la Sicahr, le projet de construction d'un local technique attenant au lavoir a été évalué à 80 640 € HT et pourrait être financé à 30 % par l'état, 20 % par la région et 30 % par le Conseil Général de L'Aube.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce projet.

LOGICIEL DE COMPTABILITE :

Actuellement toute la comptabilité se fait dans les locaux de la Communauté de Commune à Ervy le Châtel. Il est prévu pour 2008, l'achat de logiciels permettant la gestion de la comptabilité, de l'état civil, de l'eau, du cimetière, des payes, des emprunts ...

QUESTIONS DIVERSES :

- Des chiens du village errent dans les rues d'Eaux-Puiseaux et chassent le gibier et les chats, il est demandé aux propriétaires des chiens de gérer ce problème.
- Vitesse des véhicules dans les rues : il a été décidé de limiter la vitesse à 30 km/h dans la rue du Moulin, la rue Largentier et la rue de la Fontaine.
- Arrêt des cars scolaires de la poste (grande rue) : la visibilité du chauffeur au démarrage est très limitée à cause du virage précédent, ce qui peut être dangereux, un aménagement est à prévoir.